

## Conseil scientifique

### Formation restreinte

**Mardi 8 novembre 2016, 10h00-12h00**

**Présents :** Olivier Borraz, Manlio Cinalli, Alain Dieckhoff, Sophie Dubuisson-Quellier, Séverine Dusollier, Pierre François, Matthieu Fulla, Olivier Godechot, Florence Haegel, Émeric Henry, Marc Lazar, Laurent Lesnard, Frédéric Mion, Christine Musselin, Étienne Nouguez, Marc Oberti, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Dina Waked, Cornelia Woll.

**Absents ou excusés :** Frédéric Audren (donne procuration à Sébastien Pimont), Philippe Coulangeon, Jean-Marie Donegani, Sabine Dullin (donne procuration à Marc Lazar), Gilles Favarel-Garrigues, Martial Foucault, Charlotte Halpern (donne procuration à Florence Haegel), Bruno Latour, Florian Oswald, Pap Ndiaye, Jean-Marc Robin, Paul André Rosental, Francesco Saraceno.

#### **Assistent à la réunion :**

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Laurence Francisco, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Michel Gardette, directeur délégué

---

#### **1/Validation des comptes rendus du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 26 septembre et le 18 octobre 2016**

Marc Lazar s'enquiert de corrections et d'objections sur ces documents. N'en relevant aucune, il considère que les comptes rendus sont adoptés. Il indique que les comptes rendus sont désormais disponibles sur le site internet de Sciences Po<sup>1</sup>. Par ailleurs, à l'instar du Conseil de l'Institut et du Conseil de la vie étudiante et de la formation, les ordres du jour seront désormais envoyés à titre d'information à tous les membres de la communauté académique.

Marc Lazar salue Frédéric Ramel, nouvellement élu directeur du département de science politique, et donc à ce titre nouveau membre de droit du Conseil scientifique.

---

<sup>1</sup> <http://www.sciencespo.fr/%C3%A0-propos/gouvernance-budget/conseil-scientifique-de-liep-de-paris#Proc%C3%A8s-verbaux>

## 2/Information sur le séminaire stratégique du 14-15 octobre 2016 à Reims

Frédéric Mion indique que le séminaire, qui s'est déroulé le vendredi 14 et le samedi 15 octobre matin, a rassemblé les directeurs et directrices des centres de recherche et des départements de Sciences Po, les doyens et doyennes des écoles et les membres du Comité exécutif de Sciences Po, à savoir les principaux responsables des grandes fonctions de Sciences Po. Frédéric Mion souligne qu'il n'avait pas eu l'occasion de réunir ces personnes autour de questions d'intérêt commun, depuis sa prise de fonction. Il s'agissait d'établir conjointement un bilan d'étape sur ce qui a été réalisé depuis l'affirmation des ambitions stratégiques de Sciences Po pour 2022, et de réfléchir à certaines questions relatives à la recherche et à la formation. Certains membres du Conseil scientifique étaient présents au séminaire et ont participé aux groupes de travail. Les échanges se poursuivront au cours du mois de novembre avec l'ambition de réunir à nouveau ce séminaire avant la fin de l'année académique pour établir un bilan des travaux réalisés.

Christine Musselin précise que le vendredi matin a été consacré à une présentation des travaux relatifs à l'Artillerie et du modèle économique de Sciences Po. Bénédicte Durand a ensuite présenté l'acte 2 du Collège universitaire et les réflexions des groupes de travail sur sa mise en place.

Cornelia Woll a présenté les formations de masters et les évolutions depuis le COCUMA. L'attractivité des différents programmes a été présentée au travers des chiffres de recrutement. Certains masters et l'école doctorale ne sont pas encore assez internationalisés. Le vendredi après-midi a vu la tenue de quatre ateliers sur des questions spécifiques : l'évaluation des compétences des étudiants dans le cadre de la formation initiale ; l'innovation pédagogique et les outils numériques au service de cette innovation ; l'internationalisation et l'attractivité de la recherche ; la levée de fonds de la DSD, de la formation continue et de la recherche.

Christine Musselin indique que le samedi matin a été consacré à la politique scientifique avec une réflexion sur la stratégie à adopter, à savoir une stratégie de niche ou une stratégie généraliste. Une autre discussion a porté sur les trois leviers pour mettre en place cette politique scientifique : les publications, le fonctionnement des centres de recherche et les recrutements. À noter que ces derniers sont de plus en plus internationaux, mais également très masculins, avec près de 80 % d'hommes recrutés. La matinée s'est achevée sur une présentation de l'école doctorale par Jean-Marie Donegani, avec une réflexion sur les moyens de la développer (lancement du PIA3, troisième appel important dans le cadre du grand emprunt). Une partie de cet appel concerne les écoles universitaires de recherche, soit des écoles doctorales calquées sur le modèle allemand avec masters et formations par la thèse. Or, l'école doctorale de Sciences Po pratiquant déjà la jonction entre les masters recherche et le doctorat, il paraît opportun que Sciences Po développe un projet concret en ce sens. Enfin, Christine Musselin indique que lors de la réunion des directeurs d'unité et de département qui s'est tenue en octobre, il est apparu que les personnes qui ont assisté au séminaire étaient très satisfaites du déroulement du séminaire et des discussions. Il s'est également fait jour un fort besoin d'échanger : un travail est en cours pour définir une date d'ici la fin d'année civile pour réunir à nouveau les directeurs d'unité et de département.

### **3/Avis sur la fiche de poste pour le recrutement d'un assistant professor en tenure track (poste privé) en sociologie, profil « Instruments et dynamiques des organisations »**

Olivier Borraz indique qu'il s'agit de recruter un sociologue des organisations ou un sociologue des instruments de gestion qui s'intéresserait à l'usage, à la production et aux effets de ces derniers dans les organisations et dans les relations entre systèmes organisés. Il s'agit tant des instruments de gestion au sens strict que des instruments financiers ou numériques. Le profil recherché doit combler un besoin au sein du laboratoire de recherche sur cette question. Il serait souhaitable que le profil soit fortement internationalisé. La personne recrutée devra en outre couvrir des besoins d'enseignement sur les outils de gestion. Le comité de recrutement n'est pas encore finalisé et sera présenté en décembre : il sera très international et très ouvert aux différentes approches relatives aux organisations et aux instruments.

Les membres du Conseil scientifique adoptent à l'unanimité la fiche de poste pour le recrutement d'un assistant professor en tenure track en sociologie.

### **4/Point sur le recrutement et la carrière des maîtres de conférences des universités à Sciences Po**

Marc Lazar indique que ce point ne peut pas être abordé en raison de questions administratives et techniques qui restent à régler. Il sera présenté en décembre.

Christine Musselin précise que les membres avaient demandé, lors du précédent conseil, que certains points techniques soient clarifiés avant de revenir au texte. Cela n'a pas été possible avant la présente séance.

### **5/Avis sur la modification de l'article 8 du règlement intérieur du Conseil scientifique suite à la publication de l'arrêté fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (Arrêté 2016-05-25)**

Christine Musselin rappelle que l'article 8 du règlement intérieur du Conseil scientifique adopté en avril 2016 se fondait sur l'arrêté de 2006. Or, l'arrêté de 2016 introduit de légères modifications et il convient d'adapter le règlement intérieur en fonction de ce nouveau texte législatif. Le Conseil scientifique devra désormais préciser les modalités d'élection et de nomination du conseil de l'école doctorale. Par ailleurs, le Conseil scientifique restreint peut émettre un avis sur le non-renouvellement de l'inscription d'un doctorant si ce dernier en fait la demande. À noter qu'un certain nombre de points existaient déjà dans l'arrêté de 2006, mais n'avaient jamais été mis en application. Ainsi, le directeur de l'école doctorale doit présenter chaque année au Conseil scientifique un rapport d'activité.

Marc Lazar annonce que Jean-Marie Donegani présentera un rapport d'activité en janvier 2017.

Christine Musselin rappelle que le Conseil scientifique a prévu d'avoir deux séances en formation plénière chaque année. La prochaine est prévue en janvier autour des questions relatives à l'école doctorale, en espérant que les textes du PIA3 seront

disponibles. L'autre réunion plénière est fixée en septembre avec présentation de la politique scientifique de Sciences Po.

## **6/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Nicolas Coeurdacier**

Émeric Henry indique que Nicolas Coeurdacier a obtenu sa thèse en 2006. Il travaille en finances internationales. Son parcours est exceptionnel en termes de publication. Il a obtenu une ERC Starting Grant en 2014 et a publié dans les meilleures revues internationales. Il présente une HDR dont le garant est Thierry Mayer et dont le sujet porte sur la fertilité et l'épargne. Il a notamment étudié la politique de l'enfant unique en Chine et en a observé l'impact sur les comportements d'épargne et sur les mouvements de capitaux entre la Chine et le reste du monde.

Les membres du Conseil scientifique rendent à l'unanimité un avis favorable à la demande d'autorisation de Nicolas Coeurdacier de présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

## **7/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Koen Jochmans**

Émeric Henry indique que Koen Jochmans a obtenu sa thèse en 2009 à Leuven et a rejoint Sciences Po en 2011. Il est économètre et travaille notamment sur des statistiques pour développer des méthodes d'estimation. Il a obtenu une ERC Starting Grant en 2016. Il présente une HDR qui porte sur de nouveaux outils qui pourraient s'appliquer à l'étude des réseaux et à l'économie des réseaux, afin de définir des décisions de transfert au sein d'un réseau avec des variables inobservables. Il développe des techniques qui pourraient permettre d'améliorer l'estimation sur les données de réseaux. Le garant de l'HDR est Jean-Marc Robin.

Les membres du Conseil scientifique rendent à la majorité un avis favorable à la demande d'autorisation de Koen Jochmans de présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

## **8/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches Xavier Pons**

Marc Lazar indique que ce point ne peut pas être examiné en raison de pièces manquantes dans le dossier de Xavier Pons.

## **9/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Jean-Loup Samaan**

Marc Lazar indique que ce point devait être présenté par Jean-Marc Donegani, malheureusement absent.

Frédéric Ramel indique qu'il connaît le dossier puisqu'il est le garant de la demande de HDR de Jean-Loup Samaan et propose de le présenter, même si cela constitue un léger conflit d'intérêts. Jean-Loup Samaan a soutenu sa thèse à Paris en 2009. Il a enseigné au

collège militaire d'Abu Dhabi et au collège de l'OTAN à Rome. Il travaille à l'interface de l'expertise et de la recherche appliquée dans le cadre de la politique étrangère. Son activité de publication est assez conséquente, notamment dans des revues à comité de lecture dans le champ de l'expertise en relations internationales. Par ailleurs, dans le cadre de sa trajectoire professionnelle, il cherche à embrasser une carrière académique, d'où la nécessité de cette HDR. Il souhaite travailler sur la doctrine de la périphérie d'Israël, thématique peu traitée au profit de la thématique des relations entre Iran et Israël ou Israël et Palestine. Son manuscrit est déjà bien avancé et justifie la demande d'HDR.

Les membres du Conseil scientifique rendent à la majorité un avis favorable à la demande d'autorisation de Jean-Loup Samaan de présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches.

## 10/Questions diverses

Christine Musselin indique que le contrat de PAST de Sergei Guriev ayant pris fin au 31 août 2016, il occupe désormais un poste de Professeur FNSP et bénéficie d'un congé sans solde jusqu'à la fin de sa mission à la BERD.

Christine Musselin informe les membres que Sciences Po souhaite délivrer 3 nouveaux doctorats *honoris causa* en 2017, dans les disciplines suivantes : science politique, droit et histoire. Les départements concernés sont invités à présenter des propositions au plus tard en janvier 2017, en privilégiant des profils issus de la diversité.

Christine Musselin rappelle qu'une discussion devra être engagée, en décembre ou janvier 2017 sur les critères de promotion dans les différentes disciplines, qu'il s'agisse de la promotion des professeurs des universités ou des personnels scientifiques relevant de la FNSP. Les départements sont donc invités à présenter, lors de la prochaine séance du Conseil scientifique, une première proposition de critères par discipline.

*Les membres de rang B quittent la salle.*

## 11/Avis concernant les attributions individuelles de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), campagne 2016

Marc Lazar rappelle que ce point concerne les enseignants chercheurs de statut public qui ont candidaté à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) auprès du CNU. Celui-ci effectue un classement en trois catégories : la première rassemble 20 % des meilleurs dossiers, la deuxième en rassemble 30 % et la troisième les 50 % restants. En 2016, sept dossiers ont été présentés par des candidats des cinq disciplines. Quatre dossiers ont été classés dans la catégorie des 30%, 3 dossiers dans la catégorie des 50% et aucun dans la catégorie des 20%, ce qui constitue une situation inédite pour notre communauté et est justifié par les CNU comme étant une conséquence du trop grand nombre de très bons dossiers présentés.

Marc Lazar rappelle la règle financière en cours les années précédentes par la commission de l'article 7 :

- Pour les dossiers classés parmi les 20% des meilleurs, la PEDR s'élève à 6 700 €.

- Pour les dossiers classés parmi les 30% des meilleurs, la PEDR s'élève à 3 500 €.
- Pour les dossiers classés parmi les 50% des meilleurs, il n'y a pas de prime.

Marc Lazar et Christine Musselin proposent d'une part de maintenir ce classement réalisé par le CNU, et d'autre part de conserver cette règle de répartition.

Christine Musselin précise que la PEDR repose sur quatre critères. Le premier est la production scientifique (publications) et les dossiers ont été très bien évalués en ce sens. Le second est l'encadrement doctoral : il apparaît nettement que les professeurs étrangers qui mettent du temps à obtenir la possibilité de diriger des doctorants sont pénalisés, dans la mesure où ils ont peu ou pas de doctorants et/ou n'arrivent pas en France avec leurs doctorants depuis un autre établissement. Il est donc nécessaire d'ouvrir une réflexion au sein de l'école doctorale sur une meilleure répartition des directions de thèses entre les différents professeurs et chercheurs disposant d'une HDR afin notamment résoudre les concentrations de thèses autour de certains professeurs ou chercheurs. Il apparaît en cela que l'accès aux cours de masters de recherche est déterminant : un professeur qui ne donne plus de cours en master, ou seulement en deuxième année est moins facilement repérable par les doctorants, d'où la nécessité d'élargir la vision sur les personnes qui peuvent diriger des thèses, avec un effort particulier à mener en direction des professeurs étrangers.

Marc Lazar abonde dans ce sens et ajoute que les professeurs étrangers ont souvent des difficultés à comprendre les règles de la thèse en France. Par ailleurs, les étudiants peuvent être conduits à mettre en œuvre des stratégies de choix d'un directeur de thèse dont ils présupposent qu'il leur permettra une meilleure intégration dans le champ académique français.

Émeric Henry comprend que le CNU établit le classement. Il s'enquiert de la règle CNU qui transforme ce classement en prime.

Marc Lazar précise que cette règle a été établie par Sciences Po.

Émeric Henry souligne que si le classement CNU semble inégalitaire, il faudrait repenser l'attribution des primes.

Christine Musselin indique que tous les établissements sont interrogés chaque année pour déterminer le mode d'évaluation des dossiers de PEDR et ont le choix entre une évaluation locale ou une évaluation par le CNU. Jusqu'à présent, il a toujours été décidé qu'elle serait confiée au CNU et Sciences Po a en conséquence l'obligation de respecter les évaluations du CNU.

Marco Oberti indique que l'OSC a constaté, depuis quelques années, ce déséquilibre en termes d'encadrement des thèses pour les collègues étrangers. Des réunions sont organisées pour corriger ce biais : les professeurs étrangers, qui n'enseignent pas forcément au sein du master recherche, présentent leur thématique et des sujets de thèse, mais la procédure n'est pas un succès manifeste. Les étudiants ont une bonne vision du marché national et font des choix stratégiques. Il faut plusieurs années pour qu'un professeur étranger trouve sa place et soit reconnu sur le plan national.

Florence Haegel demande si la PEDR est attribuée sur le budget du ministère ou de Sciences Po.

Frédéric Mion répond que ces primes sont incluses dans la dotation générale de fonctionnement attribuée par le ministère à Sciences Po.

Christine Musselin précise que le ministère n'augmente pas sa dotation si Sciences Po attribue davantage de PEDR.

Alain Dieckhoff note que Sciences Po est représentée au CNU en science politique et en sociologie. Il demande si ces représentants ont été interrogés sur le déroulement des sessions et la raison de ce classement.

Marc Lazar indique qu'il n'a pas eu le temps de discuter avec ces représentants, mais que c'est une discussion nécessaire. Il invite les collègues des disciplines de Sciences Po qui actuellement n'ont pas de collègues aux différents CNU de penser à l'avenir à y candidater. Cela concerne le droit, l'économie et l'histoire. Il ne s'agit naturellement pas d'y aller pour défendre les intérêts des collègues de Sciences Po mais tout simplement de participer à la vie institutionnelle de ces disciplines.

Marco Oberti précise que les rapports des sessions du CNU sont établis par des personnes extérieures.

Frédéric Ramel indique que les rapports pour les sessions de professeurs en science politique ne sont pas externalisés. Il souligne en outre que la population concernée par cette prime n'est pas exclusivement composée de professeurs des universités, mais que les maîtres de conférences candidatent également à la PEDR. Manlio Cinalli souligne qu'il y a des actions possibles. Il est nécessaire de nourrir les liens entre les professeurs étrangers et les cours en master afin de créer une interface avec les étudiants potentiellement intéressés par le doctorat.

Pierre François indique qu'en sociologie, cette situation ne concerne pas uniquement les professeurs étrangers, mais tous les nouveaux arrivants, avec un phénomène de file d'attente. Les cours qui fonctionnent bien dans les masters ne sont pas renouvelés et les professeurs nouvellement recrutés s'impatientent. En ce sens, le département de sociologie a essayé de mettre en place un turn-over des cours, tous les trois ans pour les cours moins fondamentaux et tous les cinq ans pour les cours fondamentaux. Il est nécessaire que chaque master de recherche réfléchisse à la façon de mettre en œuvre un turn-over des cours, mais il est évident qu'un cours qui rencontre un fort succès auprès des étudiants est difficile à supprimer.

Cornelia Woll souscrit à la nécessité de nouer des contacts avec les étudiants en master recherche et souligne que les professeurs qui veulent enseigner en master recherche sont nombreux afin d'avoir accès au vivier des doctorants. Le département d'économie a mis en œuvre une autre procédure. Les étudiants sont admis en D1, puis se voient attribuer un directeur de thèse. Cela diffère de la procédure selon laquelle l'étudiant choisit lui-même son directeur de thèse. La procédure du département d'économie suppose de diriger des étudiants vers des professeurs qui sont peut-être éloignés du thème proposé par le doctorant, mais cela permet à tous les enseignants d'encadrer des thèses.

Émeric Henry précise les propos de Cornelia Woll. Les étudiants qui déposent un dossier en D1 peuvent mentionner le nom d'un professeur, mais les étudiants en master 2, lorsqu'ils doivent choisir leur thème de mémoire, se présentent devant lui et, en tant que responsable de l'école doctorale en économie, il les oriente vers les membres de la faculté qui travaillent dans le même champ de recherche. Il existe donc un biais en faveur des professeurs dont les étudiants suivent les cours, mais il est moindre avec cette redirection effectuée au début du M2.

Séverine Dusollier présente l'expérience du département de droit : il ne semble pas que les professeurs étrangers connaissent un déficit en encadrement de thèse. Les étudiants ne choisissent pas vraiment des professeurs : ils se présentent avec leur sujet après avoir vérifié qu'un professeur pouvait les encadrer. Une fois qu'ils sont sélectionnés pour intégrer l'école de droit, ils se voient attribuer un directeur de thèse. Marc Lazar remercie les membres du Conseil scientifique pour cet échange et rappelle les termes du vote. Pour l'année 2016-2017, il s'agirait de maintenir la politique précédente sur l'attribution du montant de la prime. Le maximum de 6 700 € ne peut pas être attribué puisque le CNU n'a pas classé de professeurs de Sciences Po dans les 20 %. Les quatre professeurs classés dans les 30 % recevront 3 500 € et les trois classés dans les 50 % ne recevront rien.

Florence Haegel demande pourquoi le nom des personnes qui se verront attribuer une prime n'est pas mentionné dans le dossier, comme c'est le cas pour les promotions.

Christine Musselin souligne que le Conseil scientifique n'ayant pas de rôle à jouer dans l'instruction des dossiers, il ne semble pas utile de divulguer l'identité des candidats et des bénéficiaires de la PEDR. En revanche, dans le cas des promotions, le Conseil scientifique ayant à rendre un avis, les identités et dossiers doivent être portés à la connaissance des membres.

Marc Lazar fait procéder au vote sur le principe d'attribuer 3 500 € aux 30 % et 0 € aux 50 %.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents ces modalités d'attribution de la PEDR.

La séance est levée à 11 h 12.

La prochaine séance du Conseil scientifique aura lieu mardi 13 décembre, de 11h à 13h, en salle du Conseil, 13 rue de l'Université, 5<sup>ème</sup> étage.